

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 14 MAI 2018

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Secrétaire de séance : Mr BOUSSARD

Observations : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

En l'absence de Mr MARY, le maire fait le point sur les travaux en cours.

Mr BOUSSARD ajoute :

- Ecole : devis informatique en cours pour équiper en ordinateurs portables. Affaire à suivre.

L'école Henri Dès fête les 20 ans de la venue de l'artiste le 8 septembre 2018. Voir à finir le mur du préau et gouttières rouillées à changer.

- Salle de sports : l'entreprise tarde pour la réalisation du bardage tôle. Ceci retarde d'autant la finition de l'aire de camping car.
- Club house : réparations suite à effraction non réalisées. Relancer l'entreprise.

Pour information, le maire signale que suite à l'orage du 8 mai, des dégâts relativement importants ont eu lieu par inondation à la maison de retraite. Expertise en cours.

En outre, suite à l'appel d'urgence d'une infirmière vers les pompiers, ceux-ci ne se sont pas déplacés, c'est le maire qui a dû rappeler. La directrice et le personnel ont fait preuve d'une grande disponibilité toute la nuit.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE

- Achats de matériel :

- **Enrouleur** pour arrosage du terrain de foot : Mr GROLLEAU a pris contact avec des fournisseurs : un seul devis de 4.400 € de l'entreprise SEGEBA. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.
- **Broyeur** : après avoir pris connaissance des différentes offres reçues, le conseil municipal opte pour la proposition de Agri Service Chanteloup pour un prix de 8000 € HT et une reprise de notre matériel à hauteur de 2.000 €.
- **Désherbeur thermique** : La commune de Clessé se retire du groupement d'achat (reste donc 7 communes), la participation de la commune de Chiché sera finalement de 4.950 € (2,90 €/habitant) pour un coût total de 21.000 € HT. Le conseil décide à l'unanimité l'achat mutualisé de cet équipement en faveur de l'environnement.

Utilisation de ce désherbeur pour tous les espaces publics (les trottoirs se trouvant devant les maisons privées ne sont pas concernés, ils continueront d'être

entretenus par les riverains (exemple : les trottoirs de la rue du Stade sauf devant la salle des fêtes, salle de gym).

- PATA : suite la consultation réalisée par la commune de Boismé auprès de 4 entreprises, le conseil retient la proposition de l'entreprise Colas. Cette commande est également faite en mutualisation avec plusieurs communes afin d'obtenir de meilleurs prix. L'ensemble du conseil approuve cette démarche.
- Espaces verts :
 - o Plan pour fleurissement en cours.
 - o Tonte des pelouses en cours.
 - o Empierrement des chemins terminé, la fauche des accotements sera réalisée dans le courant des semaines prochaines.
- Remarque de Mr GOYEAU : voir sur la route de Clessé pour un trou qui s'est formé sur la chaussée suite à l'orage du 8 mai.
- Passage piétons dans la traversée du bourg à refaire : revoir la DIRCO.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

Mme TURPEAU fait le point sur les activités en cours :

- Conseil des jeunes : les jeunes réfléchissent pour donner un nom pour l'aire de détente derrière l'église. Prévoir un jour d'inauguration. Réception en mairie d'un courrier du député, Mr FIEVET, pour féliciter les jeunes du conseil des jeunes et Mme TURPEAU Patricia pour la réalisation de l'aire de détente.
- TAP : installation du panneau graffitis réalisée sur le mur le long du restaurant scolaire. Résultat très satisfaisant.
- Cantine : modification du règlement pour inclure une nouvelle clause « *aucun menu de substitution ne sera servi par pure convenance personnelle* ». Le conseil accepte cette modification du règlement à l'unanimité.
- Centre de loisirs du mercredi : réaliser une enquête auprès des familles pour connaître le nombre d'enfants désirant s'inscrire le mercredi à la rentrée prochaine. En effet, si le nombre d'enfants est supérieur à 20, l'activité resterait à Chiché.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Mme PICHERIT fait le point sur les activités :

- 14 juillet : tir du feu d'artifice dans le champ de Mr ALLARD derrière le bourg. Accord du propriétaire. Proposition pour faire une randonnée pédestre (5 et 8 kms) et/ou en vélo (20 kms), repérage par Sébastien GOYEAU. Organisation du repas par les associations des pêcheurs et des boulistes.

- Prêt de grilles pour les 7 et 8 juillet à titre privé : avis défavorable de la commission. Le conseil après en avoir délibéré et s'agissant d'une demande à titre privé, décide de suivre l'avis de la commission.
- Demande d'animation de la part de Mr BOULY en collaboration avec l'association UNC de Chiché: projection d'un film sur la guerre 14-18 le 21 octobre dans la salle de théâtre.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Vigifoncier : par courrier du 2 mai, le président de l'Agglo 2B propose aux communes de signer avec la SAFER une convention cadre afin de pouvoir disposer d'outils pour les actions foncières. Ainsi, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne « VIGIFONCIER », la commune peut prendre connaissance des transactions réalisées sur la commune : coût d'adhésion 100 €. Accord du conseil.
- PLU : présentation de la carte provisoire. Des zones sont à corriger mais il ne s'agit que d'un projet. Dossier suivi par Mr le maire et Mr MARY. Affaire à suivre.
- Affaires du chemin des 4 bornes : audience le 29 mai au TA de Poitiers (commune de Chiché / Claude VOUE).
- Tour cycliste des Deux-sèvres aura lieu comme tous les ans : passage à Chiché le 12 juillet
- Coupures d'électricité le 15 avril rue du camp due à un problème technique sur le réseau.
- Poubelles salle de gym : les bacs sont constamment pleins. Il convient de remplacer celui existant qui est cassé. Il semble que des personnes de passage déposent des sacs.
- Salon des maires du département à Bocapole le 12 juin
- Bilan d'activités 2017 de la SITA disponible au secrétariat : baisse du tonnage (60.000 t en 2017)
- Bulletin municipal 2018 : nouvelle présentation de la partie vie municipale réalisée par l'imprimeur pour une économie de page et une présentation plus « professionnelle ». Commission communication le 4 juin à 18 h 30.
- Borne touristique installée par l'Agglo dans les communes « porte d'entrée » de l'agglo. Celle de Chiché sera située près du distributeur de livres place St Martin.
- Assemblées générales : Familles Rurales, les bois d'amailloux (présence du Maire)
- 40 ans de la CUMA le 16 juin
- Courrier de Mme VEILLON Valérie pour dénonciation d'une personne faisant preuve de violents actes d'insécurité. Le maire a déjà pris contact avec la gendarmerie et il verra le médecin traitant. Cette personne a déjà été hospitalisée d'office mais est ressortie quelques semaines plus tard.
-

3. Point sur le dossier « M.A.M. » après réunion avec le Sous-Préfet

Les demandes de subventions seront refusées cette année car il faut compléter notre demande en déposant le permis de construire et un dossier sécurité et accessibilité, diagnostic amiante... De plus, les travaux devraient être réalisés dans l'année 2018.

Par ailleurs, le maire a signalé au Sous-Préfet l'impossibilité de joindre les services de l'ONF dans le cadre de la vente des bois situés sur le terrain de Nantilly. Celui-ci a répondu qu'il n'avait pas réussi non plus à joindre l'ONF. Un courrier sera adressé au Sous-Préfet.

4. Travaux effacement des réseaux route de Clessé : modification budget

Le nombre de lampadaires nécessaires est de 15 au lieu de 10 comptabilisés dans le devis de SEOLIS.

Le conseil décide de choisir des lampes à LED (plus-value de 5.200 € sur les 15 candélabres). Voir auprès de la CETP la raison de cette plus-value importante.

5. Point sur l'aménagement du cimetière

Faire un plan d'affichage avec la numérotation des tombes.

6. Point sur la réorganisation des équipes des agents communaux + poste d'adjoint technique aux espaces verts

2 réunions ont eu lieu avec les services techniques et l'autre avec les services scolaires.

Avec la suppression des TAP, il faut réorganiser les emplois du temps du personnel. Un tableau récapitulatif des heures des agents de la voirie doit être remis à la mairie.

7. Achat d'une machine à laver le sol à la salle de sports

Pour pouvoir faire réaliser le ménage de la salle de sports, la machine doit être changée. Revoir le fournisseur pour un changement.

8. Demande de Mr DELPORTE pour une exposition dans le parc de loisirs derrière l'église + location grilles expo

Terrain : accord du conseil - Grilles : refus car personne privée.

9. Location des appartements sis 6, route de Parthenay (n°1, 2 et 3)

Le n° 2 : location au 1^{er} juillet par Mme GUITON

Le n° 3 : location après travaux

Le n° 1 : location à Mr ROD

10. Subvention à la CUMA pour l'organisation des 40 ans de l'association

Le maire présente le budget prévisionnel de la soirée : environ 4.500 €.

Le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 €. Accord à l'unanimité.

11. Demande de location gratuite de la salle des fêtes pour le club des entreprises et les restos du Cœur et l'EHPAD de Chiché

- club des entreprises le 31 mai : tarif associations extérieures (95,90 €)
- les restos du Cœur le 15 septembre : tarif associations extérieures
- EHPAD le 23 septembre : pour les 100 ans d'une résidente qui souhaite inviter sa famille pour un goûter : accord du conseil (3 abstentions) car l'EHPAD n'a pas la capacité d'accueillir un groupe.

12. Annulation du budget « Caisse des Ecoles »

A la demande de la trésorerie et considérant qu'aucune écriture n'a été passée depuis plusieurs années (20 ans), le conseil municipal décide de dissoudre ce budget.

13. Résultat du comptage véhicules à Bellevue par la DIRCO

Suite à la demande de pose d'un panneau limitant la vitesse sur cette portion de voie, un comptage a été réalisé. La vitesse moyenne n'est pas élevée, il n'est donc pas nécessaire de limiter la vitesse.

14. Courriers de l'académie et de l'agglo sur la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine

Réception en mairie de l'accord pour la semaine des 4 jours. Les parents ont été informés par les directrices des écoles privée et publique.

15. Convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec l'Agglo2B : avenant 2bis relatif à la prestation de formations sécurité

Commentaire : il s'agit d'approuver par avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale que les tarifs de la prestation n°3 (formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels) sont fixés à compter de 2018 par une délibération du conseil communautaire conforme aux résultats des procédures de marchés publics.

Considérant la nécessité de révision des prix des « prestations de services n°3 » (formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels), conformément aux résultats des procédures de marchés publics passée par la Communauté d'Agglomération.

Afin de prendre en compte les évolutions de prix issues de cette mise en concurrence prévue par délibération, il est proposé de préciser dans la convention, les modalités de fixation des tarifs de la prestation n°3, ainsi qu'il suit :

- à compter de 2018, les Tarifs de la prestation n°3 sont fixés par délibération spécifique du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, après mise en concurrence par procédures de marchés publics, conformément aux dispositions de la délibération DEL-CC-2015-081 susvisée ;
- l'annexe tarifaire jointe à la délibération, tiendra lieu d'actualisation des tarifs. Elle ne nécessitera pas d'avenant à la convention susvisée ;

Il est proposé au Conseil Municipal de la commune de chiché :

- d'approuver les modalités de fixation des tarifs à compter de 2018 de la prestation n°3 « formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels » telles que présentées ;
- d'adopter la modification de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale par avenant « 2-bis » comme présenté ci-dessus, et porté en annexe jointe ;
- d'imputer les recettes et les dépenses sur les Budgets correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.